ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Première rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Val-de-Ruz

Dans le cadre des traditionnelles rencontres annuelles visant à entretenir des contacts réguliers entre autorités, le Conseil d'Etat a rencontré, mardi 19 septembre 2012 au Château de Neuchâtel, pour la première fois le Conseil communal de Val-de-Ruz, accompagné par des représentants de l'Association Région Val-de-Ruz (ARVR). Cette rencontre de travail a essentiellement porté sur les relations et la collaboration entre l'Etat et la région du Val-de-Ruz dans la perspective de la mise en place de la nouvelle commune qui sera effective au 1er janvier 2013. Le Conseil communal a réitéré à plusieurs reprises sa volonté de collaborer étroitement avec l'Etat et de devenir un réel partenaire de celui-ci. Il s'est dit intéressé aussi à prendre part à différents projets pilotes menés par l'Etat de Neuchâtel.

Relations et collaboration entre l'Etat et la commune de Val-de-Ruz

Souhaitant développer des relations constructives et empreintes de cordialité avec l'Etat de Neuchâtel ainsi qu'avec les autres communes, le futur Conseil communal de Val-de-Ruz (VDR) a affirmé sa volonté de collaborer étroitement avec le Conseil d'Etat et avec les services de l'Etat. Il s'est dit intéressé aussi à ce que la commune de VDR puisse se rapprocher du projet d'agglomération, cela quelle que soit l'issue de la votation du 23 septembre 2012, et à pouvoir participer aux réflexions concernant la réforme des institutions.

Le Conseil d'Etat s'est dit réjoui de pouvoir collaborer avec VDR, une nouvelle commune qui entraînera certainement la création de nouveaux équilibres. Il a rappelé son souhait de travailler dans le souci de la cohésion cantonale et l'importance aussi de repenser le canton en termes d'agglomération après la votation du 23 septembre.

Les autorités communales de Val-de-Ruz ont marqué aussi leur désir de collaborer avec l'Etat dans le cadre de la réforme scolaire, évoquant le contexte du cercle scolaire avec un énorme travail fourni depuis une année et un projet finalisé pour la rentrée scolaire 2012. Le Conseil communal de VDR s'est aussi dit intéressé à devenir zone pilote pour différents projets de l'Etat. Le Conseil d'Etat a pris note de cette ouverture favorablement et a remercié les autorités pour le bon travail effectué concernant la mise en place d'HarmoS.

Amélioration de la desserte pour l'horaire 2013

Le Conseil communal s'est dit soucieux d'améliorer dès 2014 la desserte entre les villages du Val-de-Ruz, notamment de mieux assurer la desserte entre les axes sud et nord, est et ouest, de la vallée et d'apporter aussi des améliorations du côté de Coffrane et de Montmollin. Les autorités communales se sont réjouies par ailleurs de la fusion des deux entreprises de transport. Le Conseil d'Etat s'est dit ouvert à la discussion, tout en souhaitant éviter un deuxième échec du MobiRuz.

Gens du voyage

Concernant la problématique des gens du voyage sur le territoire de la commune de Val-de-Ruz à la Vue-des-Alpes, le Conseil communal a souhaité savoir si des solutions se profilaient pour l'avenir. Le Conseil d'Etat a informé qu'il a réactivé un groupe de travail cet automne réunissant notamment le Service de l'aménagement du territoire, le Service des ponts et chaussées et la Police neuchâteloise. La volonté du Conseil d'Etat est de trouver une solution à ce problème récurrent, notant qu'une fois qu'un lieu sera défini, les autres lieux n'entreront alors plus en ligne de compte. La volonté du Conseil d'Etat est aussi de donner à la police des moyens supplémentaires pour agir.

Développement économique et finances

Le Conseil communal a informé le Conseil d'Etat avoir constitué trois délégations dont une chargée de développer des axes pour le développement économique du Val-de-Ruz. Une rencontre sera agendée entre les autorités communales et les Départements respectivement de l'économie et de la gestion du territoire afin de jeter les bases de l'avenir économique de cette région. Le Conseil communal a dit souhaiter aussi perpétuer l'esprit d'Evologia et poursuivre les activités actuelles sur le site. Il s'est en outre réjoui du soutien garanti par le Conseil d'Etat pour les Jardins musicaux en 2013.

Par ailleurs, la commune de Val-de-Ruz, qui devra complètement repenser sa gestion financière, a exprimé sa disponibilité à jouer un rôle pilote dans la mise en place du nouveau manuel de comptabilité harmonisé 2 (MCH2) adopté par la Conférence suisse de directeurs cantonaux des finances. Ce nouvel outil de pilotage, très exigeant, devra être implémenté dans l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises. Il exigera une révision de la loi sur les finances de 1980 dont le Grand Conseil sera saisi à fin 2013. Le Conseil communal de Val-de-Ruz souhaite que l'Etat et les communes collaborent étroitement ensemble pour éviter de développer deux systèmes parallèles, au double plan comptable et informatique. Cette volonté est partagée par le Conseil d'Etat qui a chargé le chef suppléant du DJSF de rencontrer prochainement les communes à ce sujet.

Désenchevêtrement des tâches

Les deux autorités ont par ailleurs évoqué la question du désenchevêtrement des tâches, notamment dans le domaine de l'aide sociale. La commune de Val-de-Ruz a elle aussi souhaité participer activement à cette réforme importante pour les collectivités neuchâteloises. Le Conseil d'Etat a dit réfléchir à un modèle de prise en charge des coûts entre le canton et les communes mais a la volonté aussi de trouver une solution pour réduire les charges de l'aide sociale au niveau du canton de Neuchâtel. Des discussions sont en cours, notamment avec les partis politiques. Il s'agit d'une priorité du Conseil d'Etat a rappelé ce dernier. Le Département de la santé et des affaires sociales travaille d'ailleurs à l'élaboration d'un premier "rapport social 2012" qui réunira les éléments les plus pertinents sur la problématique de la pauvreté et qui sera présenté au Grand Conseil à mi-2013.

Subvention à la fusion

Le Conseil d'Etat a informé le Conseil communal que le versement de la subvention à la fusion des communes du Val-de-Ruz, qui s'élève à 13,3 millions de francs, sera échelonné sur trois ans dès l'entrée en vigueur de la nouvelle commune au 1er janvier 2013.

Pour de plus amples renseignements:
Philippe Gnaegi, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 69 00.
Christian Hostettler, président de la commune de Val-de-Ruz, tél. 032 886 56 00.

Neuchâtel, le 21 septembre 2012